

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission *ad hoc* s'est réunie le mardi 21 mai 2024, à 19h au Centre technique communal, Ch. des Esserts 5, salle de conférence no 2. La séance a été levée à 20h30.

Étaient présent.e.s :

*Conseiller-ère-s communaux :*

M. Daniel Sage (président), Mme Frédérique Reeb-Landry (rapportrice), Mmes Amelia Amiguet, Anuta Pichon, Taisia Terretaz.

*Municipalité / Administration communale Ecublens :*

M. Germain Schaffner, Municipal, Travaux publics, infrastructures, espaces publics, environnement, systèmes d'information.

M. Pierre-Alain Meylan, Adjoint au Chef de service – Service des travaux publics et de l'environnement (STPE) ; M. Christian Luthi, Contremaître Voirie et espace verts.

**PROCÈS VERBAL :**

Le président transitoire de la Commission 2024/07 M. Daniel Sage est confirmé dans ses fonctions de président de commission ad-hoc.

Mme Frédérique Reeb-Landry est nommée rapportrice.

Le Président salue la présence de M. Germain Schaffner, représentant la Municipalité, ainsi que de MM. Meylan et Luthi, représentant les Services des travaux publics et environnement et la Voirie/Espaces verts.

**Contexte :**

Le rapport-préavis répond au postulat du 24.11.2022 de Mme la Conseillère Taisia Terretaz et de M. le Conseiller Guillaume Leuba « Pour une gestion différenciée et extensive des espaces verts », lequel a été renvoyé à la Municipalité lors du Conseil communal du 31.03.2023. Il répond également aux questions figurant dans le rapport de Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité.

**Précisions :** *apportées par la Municipalité et les représentants de l'Administration communale*

Depuis 2009, la Commune a mis en place d'un entretien différencié des espaces verts et espaces publics comprenant

- Une diminution des tontes, de la consommation d'eau et du chauffage.
- Des tontes intensives, régulières, normales ou extensives selon les besoins.

Ces mesures ont contribué à l'obtention du Label Ville Verte

- En 2018/niveau bronze : Ecublens = 3ème ville suisse à obtenir ce label et 1ère ville romande
- Progrès en 2022/niveau argent : grâce aux efforts favorisant espèces végétales et animales

En outre :

- Les Plan climat et les plans directeurs aux échelons supérieurs prennent en compte le label.
- Le parc de machines et d'outils ont été renouvelés vers plus d'efficacité.
- Les nouvelles plantations sur les parcelles communales sont plus résistantes et nécessitent moins d'eau avec plus de plantes vivaces et plus de murgiers, des tas de bois sauvages et des ruchers. Les plantes invasives sont mieux contenues, de même que les insectes ravageurs.
- Des pièges à phéromone et des mésanges ont été introduits contre la pyrale du buis.

Dans les réponses amenée par la Municipalités, 4 points font partie intégrante du label Ville verte et du plan de gestion différenciée. Le plan de gestion différenciée fait lui partie intégrante des conditions à l'obtention du label, de même que le plan canopée.

A noter que la prairie a progressé à Ecublens entre 2009 et 2023 de 9'800 à 46'000 m2.

Les membres de la Commission remercient pour les éclairages apportés et relèvent les améliorations apportées par la Municipalité et son administration au travers de la gestion différenciée. Il leur adressent les questions suivantes.

**Questions des membres Commission et Réponses de M. le Municipal Schaffner et des représentant.e.s de l'Administration communale**

Questions Conseiller.ère.s	Réponses Municipalité et représentants de l'Administration communale
1. Les habitants se plaignent-ils de la diminution des tontes ?	Non. De plus la Commune communique à ce sujet au travers du Journal d'Ecublens et d'affichettes informatives par ex. Parc Mon Repos
2. Les privés ou gérances commencent-ils à laisser la prairie.	La Commune n'a pas vraiment remarqué de gros changements d'habitudes. Une des raisons pourrait être que l'entretien de la prairie ne représente pas une économie significative ni de temps et d'efforts, ni financière.
3. La Commune a-t-elle mesuré la contribution au plan climat apporté par la gestion financière ? Comment cela contribue-t-il à améliorer notre environnement et quel est le bilan financier par rapport aux pratiques précédentes ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les végétaux plantes indigènes utilisés sont plus résistants au réchauffement climatique et sont moins cher à l'achat. Ils poussent bien et rapidement.</li> <li>- La gestion différenciée apporte aussi des avantages pour la santé et un certain bien-être en lien avec la nature.</li> <li>- Avec l'entretien différencié certains coûts sont réduits, on économise certainement du carburant (fauchage à la main vs. mécanisé). Mais cela prend aussi plus de temps par tonte ou par fauchage. Ce n'est donc pas forcément un gain financier significatif (mais pas une perte non plus). La différence est que l'argent est utilisé de manière plus durable, avec moins de mécanisation (moins de tronçonneuse pour taille arbres par exemple).</li> <li>- Avec les changements dans la taille des arbres on gagne 250% de volume de canopée (on laisse les arbres se développer).</li> <li>- On améliore le confort en créant îlots de fraîcheur, qui en retour amène un bénéfice pour la santé.</li> <li>- Les serres consomment moins d'énergie. On fait également des économies lors de la production des semis (effectués par les horticulteurs d'Ecublens vs. fournisseurs externes), on favorise donc les circuits courts.</li> <li>- On n'utilise moins de produits chimiques (moins onéreux) dans les serres ou à l'extérieur pour faire appel à des phéromones et des mélanges. 20'000 chenilles sont mangées par une mésange par année. On n'a moins besoin de personnel également. Le danger pour la santé des collaborateurs est largement diminué par rapport aux produits chimiques. Il faut par contre changer plus souvent les auxiliaires de culture.</li> </ul> <p><i>En résumé, sans avoir vraiment mesuré les gains ou les pertes, on peut s'attendre à ce que la gestion différenciée des espaces verts soit plus efficace pour protéger le climat, favoriser la biodiversité et préserver la santé, pour un coût à peu près équivalent.</i></p>
4. La vigne est cultivée en biodynamie, cela affecte-t-il la biodiversité ? Les abeilles semblent être sensibles à la biodynamie.	<p>La vigne est non mellifère. La culture de la vigne en biodynamie n'a donc pas d'effet sur les abeilles.</p> <p>En parlant d'abeilles, la Commune a mis en place des démarches pédagogiques avec des apiculteurs à Mont Repos et au Mont Souplia (Labyrinthe tranquillité).</p>
5. Des démarches sont-elles mises en place par la Commune pour les privés ?	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Oui dans le cadre du projet Jardin extraordinaire, des conseils sont dispensés aux privés. Que faire en matière de biodiversité chez les privés. Quelles sont les mesures subventionnables à mettre en place ? Quelles bonnes pratiques mettre en place (par ex. utiliser l'eau de pluie pour arroser le potager). La Commune a également développé des fiches sur tous les thèmes en lien avec la gestion différenciée par ex. sur les plantes envahissantes et vend des hôtels à insectes pour CHF 7.50.</li> <li>- Dans le cadre du projet « Jardin extraordinaire », 3 visites par quartier auront lieu en août (Vallaire, Dent d'Oche, Chemin des Vignes).</li> <li>- Autre projet en route : association intercommunale « 123 nature avec nos voisins sauvages » permettant de recenser les animaux (grenouilles, renards, etc). Le projet débouchera sur des balades avec des spécialistes.</li> </ul>
<b>TOUR DE TABLE</b>	<b>L'ensemble des commissaires remercie la Municipalité et les représentants des Services des travaux publics/voirie et espaces verts.</b>

## Délibérations de la Commission ad-hoc et décisions :

Les membres de la Commission ad-hoc relèvent que :

- L'administration communales et ses différents services sont pionniers et bien affutés en matière de gestion différenciée et extensive des espaces verts.
- Les progrès en la matière sont significatifs.
- L'administration donne spontanément des impulsions pour aller dans cette direction.
- La co-postulante, présente à la Commission, est en outre satisfaite des réponses apportées par la Municipalité.

Les membres de la Commission expriment leur surprise que la Municipalité ne mesure pas les améliorations pour l'environnement et la santé des habitants (voire des employés communaux) et n'estime pas systématiquement quels sont les investissements financiers ou les économies potentielles en comparaison avec la période où ces mesures n'étaient pas en place, étant donné que les mesures de gestion différenciée des espaces verts contribuent aux objectifs du Plan climat et au label Ville Verte,.

**Après délibération et au vu des éclairages apportés par la Municipalité, les membres de la Commission prennent bonne note du contenu du rapport/préavis 2024/07 et recommandent à l'unanimité au Conseil communal d'en prendre acte.**

## Vœux :

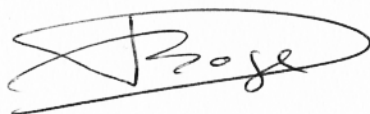
La Commission émet également le **voeu** que

- la Municipalité mette en place une **évaluation systématique**, comme pour toutes les mesures du Plan climat, de **l'impact et des progrès constatés avec les mesures de gestion différenciée mises en place** (p.ex. dans ce cas-ci les bienfaits sur la santé et l'environnement des habitant-e-s (voire du personnel) de la Commune d'Ecublens et soit en mesure d'exprimer le bilan financier des mesures (à savoir si ces mesures représentent un **investissement**, une **neutralité financière** ou une **économie** par rapport aux mesures précédemment utilisées).

Ecublens, le 06.06.24.

Président :

Rapporteuse :



Daniel Sage



Frédérique Landry-Reeb